

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 09 décembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Jean-François CHRETIEN
Philippe GOVIGNON	Yahia MATAICHE
Michèle PICCOLINI	Bernard MAZE
Corine VALADE	Paul MOREL
Michèle ANDRIEUX	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Damien LANNETTE-CLAVERIE
Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Sylvie FROMENTIN donne pouvoir à Corine VALADE
Bruno GARNIER
Christine RAMIREZ
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

Madame VALADE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

2019/12/16-1	<u>REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONTROLE ASSAINISSEMENT A L'ACHETEUR DE LA BOULANGERIE</u>
---------------------	---

Monsieur JACQUEMIN présente la demande formulée par Monsieur SIMONY Mickael, demeurant 5 rue Cateau, 95470 SURVILLIERS, acquéreur de la boulangerie. Pour ne pas retarder la vente, il a payé à Suez le contrôle de conformité assainissement, charge qui incombe au vendeur.

Vu la preuve de paiement apportée et la facture de Suez s'élevant à 159.19 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais d'un montant de 159.19 € à Monsieur SIMONY Mickael par virement bancaire sur présentation d'un RIB.
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 678 du budget primitif 2020.

oOo

2019/12/16-2	<u>CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION</u>
---------------------	---

Monsieur JACQUEMIN présente la convention relative au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion de Seine et Marne,
Il précise notamment les motifs des visites médicales qui ont changé cette année.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au service de médecine préventive et professionnelle présentée par le Centre de Gestion de Seine et Marne.

oOo

2019/12/16-3

RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL 35 RUE DU PUIITS D'AFFETET

Vu la demande de résiliation de bail adressée le 15 septembre 2019 avec un effet au 31/12/2019, par Madame Françoise FUSIER-HENON, et Monsieur Marc HENON ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter la résiliation du bail avec effet au 31/12/2019.

oOo

2019/12/16-4

AVENANT AU CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE

Le contrat local d'éducation artistique est un dispositif à l'initiative du Ministère de la culture qui souhaite prendre en compte les spécificités des territoires des partenaires signataires et qui s'adresse à tous et plus spécifiquement aux publics jeunes et à leur entourage ainsi qu'aux personnes éloignées des dispositifs culturels pour des raisons sociales, économiques ou géographiques. Le territoire concerné par le présent CLEA est l'agglomération Roissy Pays de France.

La commune intègre le dispositif en cours d'exécution, aussi, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat.

Vu l'avenant présenté par Madame VALADE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au contrat local d'éducation artistique.

oOo

2019/12/16-5

APPROBATION DE LA CHARTE AGRICOLE

Adoptée initialement en décembre 2016 sur le périmètre des communes Val d'Oisiennes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et 3 communes de Seine-Saint-Denis (Sevrans, Villepinte et Tremblay-en-France), la Charte Agricole sur le territoire du Grand Roissy atteste de l'importance du rôle et des fonctions de l'agriculture. La Charte est un outil incitatif qui acte une ambition commune et un socle d'engagement partagé par les partenaires en faveur du maintien, de la diversification et du développement de l'activité agricole. Dans un contexte de forte pression foncière, la Charte vient rappeler que l'agriculture est un acteur économique à part entière et qu'un équilibre entre les différentes activités sur le territoire est nécessaire.

Le projet de Charte Agricole soumise au vote comprend deux principaux outils :

- un schéma agricole fixant un objectif de pérennisation de 16 500 hectares de terres agricole sur un horizon de 30 ans sur un périmètre de 45 communes (42 communes de la CARPF et 3 communes de Seine-Saint-Denis). Ce schéma agricole a pour objectif de donner de la visibilité à la profession agricole sur les potentielles évolutions foncières du territoire à long terme. Ce schéma agricole est composé également d'un volet sur la circulation des engins agricoles et forestiers.
- Un programme d'actions concrètes articulé autour de quatre axes stratégiques, à savoir : *1. maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité, développer l'emploi ; 2. faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial ; 3. renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural ; 4. valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux.*

Bien que la Charte ne dispose pas d'une valeur règlementaire en tant que telle, dans un but de préservation du foncier agricole elle a été intégrée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de la CARPF arrêté le 17 mai 2019 et opposable aux tiers.

A l'origine de cette démarche, un projet agricole de territoire a été conduit depuis 2009 par la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, en partenariat étroit avec les collectivités locales et la profession agricole. Ce projet agricole s'est concrétisé par la rédaction de la Charte agricole sur l'ouest du Grand Roissy sur un périmètre couvrant les 25 communes Val d'Oisiennes de la CARPF et les 3 communes de Seine-Saint-Denis citées ci-dessus. La Charte Agricole a été signée en 2016 par une cinquantaine de partenaires locaux. En parallèle, sur l'est du territoire du Grand Roissy le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France ont mené une étude relative à l'« *analyse de la fonctionnalité des espaces agricoles, naturels et forestiers et à l'émergence d'un projet de territoire sur le secteur seine-et-marnais sous influence de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle* ».

Depuis le 1er janvier 2017, la CARPF assure le pilotage de la Charte Agricole en tant que « Territoire Agri-Urbain » régional avec le soutien de l'Union Européenne. En 2018, la CARPF a proposé un travail de mise en cohérence des deux démarches (Charte Agricole et étude en Seine-et-Marne) afin d'intégrer dans la Charte Agricole les 17 communes seine-et-marnaises de la CARPF et de l'enrichir d'une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers. Il convient aujourd'hui de soumettre à nouveau la Charte Agricole à l'approbation et à la signature des partenaires compte tenu de ces évolutions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°16.06.30-44 du 30 juin 2016 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France portant sur l'approbation de la Charte Agricole du Grand Roissy ;

Vu la Charte Agricole du Grand Roissy signée en décembre 2016 ;

Vu le projet de Charte Agricole actualisée sur le territoire du Grand Roissy transmis par la CARPF le 21/11/ 2019 annexée à la présente ;

Considérant que la Charte Agricole signée en 2016 a été actualisée en 2019 afin d'intégrer le territoire seine-et-marnais de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et d'y inclure une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers, et qu'elle doit donc être approuvée et signée à nouveau par les partenaires ;

Considérant que la commune de Moussy le Vieux partage les objectifs et le contenu de la Charte Agricole actualisée suite à l'intégration du territoire seine-et-marnais et l'inclusion d'une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver la Charte Agricole sur le territoire du Grand Roissy actualisée telle que jointe en annexe ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte Agricole ;

Article 3 : Mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

oOo

Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Enrobé à froid	HAPIE 6 rue de l'Epinette 77340 Pontault Combault	760.00 € HT 907.00 € TTC	Septembre 2019
Remplacement candélabre terrain de boules	BIR 38 rue Gay Lussac 94438 Chennevières sur Marne	1 142.40 € HT 1 370.88 € TTC	Septembre 2019
Formation habilitation électrique	CNFSE 231 Rue Sy Honoré 75001 PARIS	1 290.00 € TTC	Septembre 2019
Bacs à fleurs aménagement urbain	ATECH ZI de l'Appentière 49280MAZIERES EN MAUGES	4 495.00 € HT 5 394.00 € TTC	Septembre 2019
Poteaux de volley	MARTY SPORTS Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	1 528.00 € HT 1 833.60 € TTC	Octobre 2019
Plantations chemin ruraux	SYLVAIN ENVIRONNEMENT 16bis Grande Rue 77440 TANCROU	3 695.00 € HT	Octobre 2019
Fines bulles de Touraine	CAVE DU BLERE CELLIER DE BEAUJARDIN 32 Av du 11 nov 1918 37150 BLERE	691.13 € HT 930.45 € TTC	Octobre 2019
Reprises diverses de voirie	Jean Lefèbre EJL ILE DE FRANCE 7 rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY	2 611.55 € HT 3 133.86 € TTC	Octobre 2019
Remplacement d'un poteau incendie hors service rue du puits d'Affetet	SUEZ 114 rue de l'amiral Ruyter 59378 DUNKERQUE CEDEX 1	2 549.26 € HT 3 059.12 € TTC	Octobre 2019
Plantations rue Beaudenuit	VEBAFLOR Rue des Fleurs 77178 OISSERY	450.88 € HT 495.97 € TTC	Octobre 2019
Extension réseau électrique rue des Ouches	ENEDIS 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE	4 701.15 € HT 5 641.38 € TTC	Octobre 2019
Entretien balayeuse	EUROVOIRIE 40 AV GAZEAU	558.89 € HT 670.67 € TTC	Octobre 2019

Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	ABSENT
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	ABSENTE
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	ABSENTE

